

n° 244

Paris, le

10 AVR. 2024

Décision portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

La directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 26 juillet 2023 modifié, portant nomination de Madame Claudia SCHERER-EFFOSSE en qualité de directrice générale de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2023 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Monsieur François CUILHÉ en qualité de chef d'établissement du Groupement des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra (MAROC) à compter du 1^{ER} septembre 2023 ;

Vu la décision 0624 du 12 juillet 2024 autorisant à signer le marché.

Décide :

Article 1er : Monsieur François CUILHÉ est autorisé à signer l'avenant n°1, avec prise d'effet au 1^{er} septembre 2023, du marché relatif aux prestations d'entretien des espaces verts des EGD de l'AEFE de Rabat-Kénitra avec le prestataire RABAT VERDURE pour un montant de 107 280.00 MAD HT / 128 736.00 MAD TTC, soit 9 851.52 € HT / 11 821.83 € TTC pour les établissements scolaires et 1 128 MAD HT / 1 353.60 MAD TTC, soit 103.58 € HT / 124.30 € TTC pour l'IRF.

Le montant total du marché est ainsi porté à 2 252 880.00 MAD HT / 2 703 456 MAD TTC, soit 206 881.97 € HT / 248 258.36 € TTC pour les établissements scolaires et 23 688.00 MAD HT / 28 425.60 MAD TTC, soit 2 175.27 € HT / 2 610.32 € TTC pour l'IRF.

Le taux de chancellerie en vigueur est de 0.09183.

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Claudia SCHERER-EFFOSSE